

en a fait une donation , nous appuyant de toute son autorité , qui a esté nécessaire pour nous mettre en possession de ce collège contre les oppositions de l'Université , qui est très puissante en ce pays , y ayant prez de quarante évesques et une infinité d'abbez des premières maisons du royaume qui sont de ce corps. Outre cela , la plupart des autres biens de ce collège estant fort caduques , ou consistant en des grâces qui n'estoient accordées que pour peu , et l'union mesme qui y avoit esté faite autrefois d'un collège voisin nous pouvant estre contestée , pour n'avoir point esté enregistrée dans les cours souveraines suivant les lois du royaume, Sa Majesté , pour nous mettre en repos pour une bonne fois , et faire subsister honnestement ce grand collège , a bien voulu s'en déclarer non seulement le protecteur , mais aussi le fondateur , et en cette qualité nous a confirmé , et en tant que de besoin donné de nouveau et pour toujours tous les droits et toutes les grâces accordées pour cela , ce qui a esté exécuté sans que personne ait osé s'y opposer. Et enfin , par son ordre , on a mis sur la porte du collège ce titre *Collegium Ludovici Magni* , et l'on travaille à une belle statue de S. M. qui doit estre mise à la grande face de la cour des classes avec une inscription qui dira que le Roy est le fondateur et le protecteur de ce collège. Par où V. P. voyt qu'une fondation si considérable et si nécessaire en ce temps-cy mérite bien qu'Elle ordonne dez à présent les messes et les prières qu'on a coustume de faire pour les fondateurs de nos maisons , sitost que leur fondation est exécutée ; les messes qu'Elle avoit ordonnées il n'y a pas longtemps regardant le bienfait particulier d'une somme considérable d'argent que S. M. nous avoit donnée , et qui n'est rien en comparaison de cette fondation...

Je suis avec tout le respect et toute la soumission possible ,
 Mon Très-Révérénd Père , de vostre Paternité ,
 Le très-humble et très-obéissant serviteur.

FR. DE LA CHAIZE (1).

(1) Cette lettre se trouve dans les pièces justificatives de *Maldonat et l'Université au XVI^e siècle*. Elle a été copiée sur l'original et a paru pour la première fois dans cet ouvrage.